

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA MJC

2 juillet 2024

Présents : Anne- Jean-Baptiste- Jean-Paul – Brigitte – Jean-Louis - Danielle – Maryse – Nathalie B. - Pierre – Véronique (invitée) – Marie-Anne – Madeleine – Jérôme- Nathalie M.- Julien – Laurent – Jean-Philippe B.(Médiathèque)

Absents excusés : Sylvie B.- Hervé C. -Marie-Isabelle G. – Jean-Bernard P. – Claudine S. -

Absents : Moussoukro T.

Véronique quitte le CA car elle devient prestataire de la MJC donc, statutairement, elle n'a plus le droit de faire partie du CA.

1) Validation du compte-rendu du CA du 16 avril 2024

Validation à l'unanimité des présents

2) Election du bureau de la MJC (Jean-Philippe qui représente la médiathèque ne prend pas part au vote ainsi que Véronique)

Présidente : Marie-Anne

Secrétaire : Jean-Bernard pour 1 an

Trésorière : Danielle

Membres : Nathalie B – Jean-Paul – Madeleine – Jean-Bernard – Jean-Louis

Vote POUR à l'unanimité.

3) Validation des tarifs ALSH à partir du 1er septembre 2024

A la rentrée, on change les tarifs ou pas ? On conserve la même politique mais le sujet sera réétudié l'an prochain.

Validé : 2 abstentions, 12 pour

Avec la nouvelle convention la ville financera les projets tels que l'ALSH Enfance, l'ALSH Jeunesse la formation BAFA, la culture. Une augmentation de 10 000 € est prévue dans ce cadre.

Projet d'investissement dans un portail familles pour gagner sur le temps d'attente pour les familles. Chiffrage en octobre, on évaluera l'intérêt du projet. On étudiera une solution avec le logiciel utilisé par la mairie.

4) Modification du Règlement Intérieur de l'ALSH des 3 Fontaines

Modification Règlement intérieur

Enjeu : mise en cohérence du RI ALSH avec contraintes fixées par traiteur

Page
5

V. Absence et annulation

A. Pour les mercredis :

Il existe deux possibilités d'inscription :

- A l'année (attention aux modalités d'annulation : cf. paragraphe V. Annulation)
- Ou aux périodes souhaitées (attention aux modalités d'annulation : cf. paragraphe V. Annulation)

Pour toute première inscription pour les mercredis, l'inscription se fait obligatoirement au secrétariat de la MJC avec le dossier complet et sous réserve d'être à jour des règlements dus à la MJC.

Les inscriptions sont possibles dans la limite des places disponibles et au plus tard le **mercredi** précédent 18h.

Page
3

Petites vacances : annulation possible 7 jours avant le premier jour de l'accueil.

Mercredi :

- **Si inscription à l'année :** un seul mercredi par période peut être annulé selon le planning de réservation établi à l'inscription (annulation au plus tard le **mercredi** de la semaine précédant la date d'ouverture).
- **Si inscription par période :** un seul mercredi par période peut être annulé selon le planning de réservation établi à l'inscription (annulation possible une fois par période, entre deux vacances).

Dans tous les cas : l'annulation en question est possible au maximum le jeudi précédent le mercredi faisant l'objet de l'annulation

5) Application des tarifs rivois aux commerçants ou entrepreneurs rivois et leur

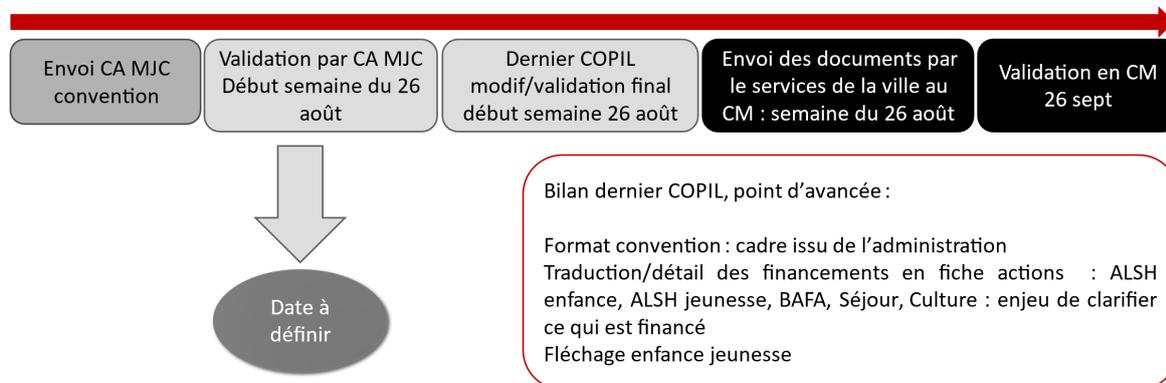
famille, Quelles modalités ?

Si le commerçant, l'entrepreneur a une adresse rivoise justifiée, doit-on les considérer comme Rivois ? Demander alors un justificatif de domicile (KBIS). Ils participent à la vie locale.

Vote POUR les assimiler aux habitants Rivois.

6) Etat d'avancement des comités de pilotage ville/MJC et de la convention

COPIL Ville/CCAS/MJC et convention



Le COPIL du 2 juillet (car annulation du COPIL du 4 juin du fait de l'indisponibilité d'un élu ville) a permis de travailler sur une version plus avancée, basée sur un cadre provenant de l'administration générale censé être plus sécurisé. Ça avance mais le format de ce modèle est très administratif et ne vise pas à être dans une logique de coproduction ou de coopération. Les financements ville seront affichés sur des fiches actions demandées par la municipalité et elles sont fléchées pour plus de lisibilité, c'est ce qui est souhaité par la ville. Il faudra dans ce cas retravailler la comptabilité analytique pour 2025. Ce sera un travail complexe sur des aspects budgétaires et comptables.

Souhait du maire et de l'adjoint à la culture : avoir un représentant de plus (adjoint aux finances) au CA de la MJC. Il faudrait dans ce cas changer les statuts. Cela porterait à 5 représentants ville/CCAS.

Autre souhait de la ville : avoir le maximum de séjours pour les 13-17 ans

La municipalité souhaite être très regardante sur le mode de recrutement et sur les décisions relatives à l'embauche des salariés de la MJC : la ville souhaite être associée.

Autre enjeu exprimé par la ville : veiller à la neutralité politique et à la laïcité des salariés.

Définir une date pour le CA qui travaillera sur la convention : mais il faudra avoir lu la convention et avoir fait des allers-retours.

La période estivale ne permet pas de se réunir rapidement. Un CA technique entre élus associatifs est donc programmé pour le 26 août à 14h afin d'étudier collectivement la convention et de faire un retour à la ville.

7) Echéances à venir

Échéances à venir



JUILLET-AOUT 2024

*Valorisation
pratiques
amateurs*

- ▶ Inscriptions anticipées activités : mercredi 3 juillet 16h-20h
- ▶ Première partie « Mercredi de l'été » : 21 août
- ▶ Spectacle délocalisé « *Faces Nord* » Levatell ? : jeudi 29 août

▶ Mercredis de l'été

▶ CORSO : 13 juillet

Appel à
bénévoles pour
sécurisation
parcours !

SEPTEMBRE 2024

- ▶ Forum assos : 7 septembre
- ▶ Léz'arts de Rue : 14 septembre